

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00280

Numéro SIREN : 529 665 242

Nom ou dénomination : 390 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2022 sous le numéro de dépôt 26617

Désignation de l'entreprise **390 ENERGY**

Néant ☐

Adresse de l'entreprise **75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2**

								Exercice N clos le 30/04/2022		Exercice N-1			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012							
		Autres*		014		016							
	immobilisations corporelles*		028	4 093	030		4 093		4 093				
	immobilisations financières* (1)		040		042								
	Total I (5)		044	4 093	048		4 093		4 093				
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052						
Marchandises *			060		062								
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*		068		070							
		Autres* (3)		072	2 888	074		2 888		2 742			
Valeurs mobilières de placement		080		082									
Disponibilités		084	1 000	086		1 000		1 000					
Charges constatées d'avance*		092		094									
Total II		096	3 888	098		3 888		3 742					
Total général (I + II)		110	7 981	112		7 981		7 835					
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120		1 000		1 000			
	Écarts de réévaluation					124							
	Réserve légale					126							
	Réserves réglementées*					130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131							
	Report à nouveau					134		(12 432)		(11 602)			
	Résultat de l'exercice					136		(765)		(829)			
	Provisions réglementées					140							
	Total I					142		(12 197)		(11 432)			
Provisions pour risques et charges					154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166		866		866			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169		19 313		18 401			
	Produits constatés d'avance					174							
Total III					176		20 179		19 267				
Total général (I + II + III)								180		7 981		7 835	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		19 313		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Désignation de l'entreprise : 390 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214		
		services*	intracommunautaires		217		218		
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	0	0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	0	0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :	immobilier :			242	765	829
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243		244		
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	765	829
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(765)	(829)	
Produits financiers (III)						280			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges financières (V)						294			
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(765)	(829)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314	765
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUIJ (art. 44 sexdecies)	992							
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		350		
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS .						352		354	765
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables :*		12 432	dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION						370		372	765

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2022

390 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise :		390 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 093	472		474		476	4 093		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	4 093	492		494		496	4 093		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

390 ENERGY

Société par actions simplifiée
au capital variable de 1.000 €

Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 665 242 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 21 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le vingt et un septembre à huit heures,

La société **URBASOLAR**, société par actions simplifiée, au capital de 2 179 543, 20 €, dont le siège social est situé 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935, 34961 Montpellier Cedex 2, et immatriculée sous le numéro 492 381 157 RCS Montpellier, représentée par Stéphanie ANDRIEU, Directrice Générale,

Associée unique de la Société « **390 ENERGY** » ;

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, **URBASOLAR**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30/04/2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/04/2022 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/04/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'associé unique constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I).

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 765 que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

Déficit de l'exercice.....	- 765 €
5 % du résultat à la Réserve Légale	
dans la limite de 10% du capital social	0 €
Le Solde, soit la somme de.....	- 765 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -13 197 €.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention au sens de l'article L227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Président Associé Unique

URBASOLAR

Représenté par Stéphanie ANDRIEU





390 ENERGY
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2022**

www.axiomeassocies.fr



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ttis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

390 ENERGY
SASU
au capital de 1 000 euros
529 665 242 RCS Montpellier

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2022



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 390 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2022

A l'associé unique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **390 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 19 septembre 2022



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	4 093		4 093	4 093
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 093		4 093	4 093
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	2 888		2 888	2 742
<i>Total des créances</i>	<i>2 888</i>		<i>2 888</i>	<i>2 742</i>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 000		1 000	1 000
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 000		1 000	1 000
TOTAL GENERAL	7 981		7 981	7 835

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 85 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

PASSIF	2022	2021
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(12 432)	(11 602)
Résultat de l'exercice	(765)	(829)
<i>Total situation nette</i>	<i>(12 197)</i>	<i>(11 432)</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(12 197)	(11 432)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	866	866
Autres dettes	19 313	18 401
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	20 179	19 267
TOTAL GENERAL	7 981	7 835

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2022	2021
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		0	0
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	765	829
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger		0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		765	829
RESULTAT D'EXPLOITATION		(765)	(829)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(765)	(829)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		
Réintégrations	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69202	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		765
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		12 432
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		13 196

L'exercice clôturé au 30/04/2022 comprend la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Importance relative,

Continuité d'exploitation,

Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,

Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 0 €.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales photovoltaïques. A la clôture, la construction des centrales n'a pas encore démarrée.

Evènements significatifs de l'exercice :

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de la mise en équivalence.

Le poste "autres dettes" s'élève à 19 313.29€ dont 19 313.29€ concernent le compte courant de la société Urbasolar, et 0 concernent les intérêts courus sur ce compte courant.

Evènements significatifs de l'exercice :

Une épidémie de Covid-19 a démarré en Chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent a affecté les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 n'ont pas été impactés par l'épidémie de covid-19, la construction de la centrale n'ayant pas encore commencée.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ».

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 n'ont pas été impactés par ce conflit, la société n'ayant pas encore d'activité.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

Evènements post-clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 08/07/2022. A la date d'arrêté des comptes de la société, cet évènement n'impacte pas l'activité et la situation financière de notre société, ni la valeur de nos actifs.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de cette crise, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

A la date d'arrêté des comptes, la poursuite du conflit n'a pas eu d'incidence significative pour la société

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et de la crise COVID-19, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	4 093			4 093
<i>Total immobilisations corporelles</i>	4 093			4 093
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 093			4 093

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
<i>dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Autres provisions réglementées				
<i>Total provisions réglementées</i>				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2021
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				

TOTAL GENERAL				
----------------------	--	--	--	--

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2021
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	2 888	2 888		2 742
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	2 888	2 888		2 742

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2021
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	866	866			866
Autres dettes	19 313	0		19 313	18 401
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	20 179	866		19 313	19 267

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 - axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL	
Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

[illegible]

Nature des charges	2022	2021
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	866	866
Dettes fiscales et sociales		
Total dettes d'exploitation	866	866
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	866	866

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 000			1 000	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 000			1 000	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	700
Autres honoraires	
TOTAL	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassociés.fr

